



Validation autotest covid

Par Maman 57

Bonsoir,

Je voulais savoir si il était possible de valider un autotest covid avec une déclaration sur l'honneur et pas forcément auprès d'un professionnel de santé. Selon un certain avocat cela est possible. Il se base sur le fait que:

La présence d'un tier implique nécessairement la connaissance des informations d'ordre médical découlant de l'autotest pratiqué par la personne. Ces informations relèvent du secret médical, tel que protégé en France par l'article L1110-4 du Code de la santé publique. Selon l'article L1110-4 du code précité, on ne peut déroger au secret médical que dans les " cas de dérogation expressément prévus par la loi".

Est-ce que cet avocat a raison ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Maman 57

Par ESP

Bonjour

Mais quel en serait le but ?